

# ATP DOMOTICS Sprl

rue Croix Favresse, 2 bis  
6140 Fontaine l'Evêque  
tél : 071/52.08.74  
fax : 071/52.37.13  
GSM : 0495/ 18.16.34

[REDACTED]  
Av. des Saisons  
Ixelles

Fontaine, le 15/10/2007

Légende : Tableau 4<sup>ème</sup> étage.

- A. Prises cuisine.
- B. Prises cuisine. *c FRIGO + Y coté Radiateur entrée + Y PLAN TRAVAIL coté Nord*
- C. Prise commandé feu ouvert + prises chambre + prises salle à manger.
- D. Prise cuisine
- E. Prises salle à manger + chambre
- F. Eclairage : cuisine, salle à manger, chambre, grenier, palier.
- G. Machine à laver.
- H. Boîler.
- I. En attente grenier
- J. Eclairage + prises salle de bain
- K. Séchoir.
- L → PRISE Hotte + PIEZZO + Y PLAN travail coté Millies*
- M → GRILL*
- N → Réseau (Pc cuisine)*
- O → CHAUFFE EAU CUISINE*

Le délégué de l'organisme  
BTV  
A. Le Louarn

1x elle  
 AV des Saesem  
 L'ACROIX

4<sup>e</sup> étage:

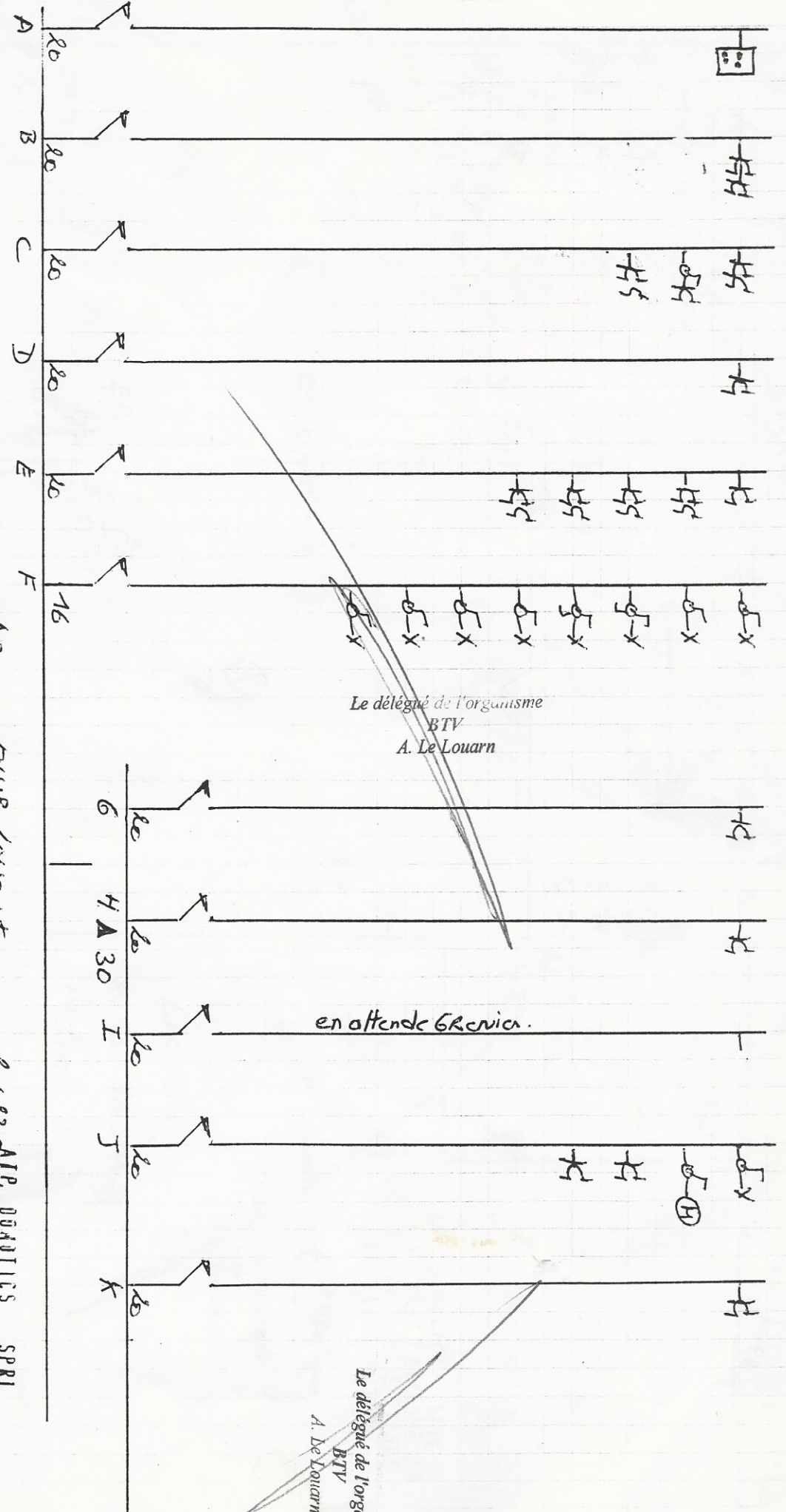
A 300

EXUB 4x10 + terre

40A.

2 x 83 AIP DOJUTICS SPRL  
 6140 RUE CROIX FAVERESSE 28  
 (0) 862 120 162  
 FONTAINE L'EVEQUE

*A. Louarn*



Le délégué de l'organisme  
 BTV  
 A. Le Louarn

en attente Grenier.

Le délégué de l'organisme  
 BTV  
 A. Le Louarn





19/07.10.15/03

SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

Bureau régional :  
  
MM

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 86 65

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : n°14, Avenue (rue)  
de Sauvans 1050 13 M

PROPRIETAIRE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

DEMANDEUR : ATP Domotique

Adresse : \_\_\_\_\_

INSTALLATEUR : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

TVA ou CI : \_\_\_\_\_

EAN : \_\_\_\_\_  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n° 20244535  
Index : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : 15 10 2007 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : 0M +4.

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement Max 40 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 590A/0,7A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 11 ; RA : 27 Ohm; RI tot 720 MOhm

Facteurs d'influences externes: \_\_\_\_\_

DESCRIPTION : non schéma unifilaire et de position

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE  
Vu le :  
le responsable du distributeur  
nom :  
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 15 10 2032 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
2. L'installation n'est pas conforme.  
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature

199 M. [Signature]

Le directeur,